

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 22 février 2011, à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi.

Le point 3.1 de l'ordre du jour de l'avis de convocation intitulé « Acquisition du lot 772 situé dans le secteur du carrefour autoroutier 30/530 appartenant à Fermes G. & L. Deschamps inc. » est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure pour être pris en considération.

2011-02-079

CESSION D'UN TERRAIN À NOUVELLE AUTOROUTE 30 SENC ET AUTRES SUJETS CONNEXES

ATTENDU QUE Nouvelle Autoroute 30 SENC (NA 30), entreprise qui va gérer la gestion et l'entretien, entre autres, des autoroutes 30 et 530 pendant 30 ans, désire implanter ses bureaux administratifs et d'entretien dans le carrefour autoroutier 30-530;

ATTENDU QUE pour ce faire, NA 30 demande au conseil municipal de leur céder à titre gratuit un terrain d'une superficie de 12 000 mètres carrés et d'en assumer les frais relatifs aux honoraires du notaire et de l'arpenteur-géomètre;

ATTENDU QUE dans l'offre d'achat, NA 30 s'engage à construire des bâtiments d'une valeur minimale de 1,8 million de dollars;

ATTENDU QUE, selon les informations obtenues, environ 105 personnes travailleront à ce centre de service et qu'il est certain qu'un tel centre sur le territoire viendrait contribuer à consolider le pôle institutionnel déjà bien en place à Salaberry-de-Valleyfield;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
 appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
 et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte que Nouvelle Autoroute 30 s'implante sur le territoire de la municipalité et convienne de lui vendre une partie du ou des lots 745 et 254 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, d'une superficie de 12 000 mètres carrés, pour la somme minimale de 1 \$;

QUE le conseil municipal retienne les services professionnels de M. Michel Caza, arpenteur-géomètre de la firme Caza Lemieux inc., pour effectuer l'opération cadastrale nécessaire à la vente de cette parcelle de terrain;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la Ville;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente pertinent et tout document relatif à la présente, lequel acte devant souligner les servitudes à cet égard et toute quittance de créance, le cas échéant, à intervenir devant M^e Yvon Vinet, notaire.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2011-02-080 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 34, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 22 février 2011.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier